

La GAZETTE de *Saint-David*

Journal Municipal
Printemps 2017

Dans cette édition:

Le mot du maire.....	2
Information municipale	3-4
Bibliothèque.....	5
Service de sécurité incendie ..	5
Organismes municipaux.....	6-7
Chronique environnement	8
Info matières résiduelles.....	9
Chronique Aînés.....	10
Quoi de neuf	11
Service à la communauté	11



Les **informations** communautaires
par nous... pour Nous!



*B*onjour à toutes et à tous,

Le printemps est maintenant arrivé. Les journées d'ensoleillement un peu plus longues et la température plus clémente nous rappellent que le temps des semences arrive à grands pas. Comme par les années passées, je tiens à attirer votre attention sur l'importance de la protection de la bande riveraine en bordure des cours d'eau. La bande riveraine a plusieurs fonctions. Elle permet de contrôler l'érosion des berges, de filtrer les nutriments et contaminants potentiels et de retenir les sédiments emportés par l'eau de surface. Si les terrains sont cultivés trop près des cours d'eau, il y a possibilité d'érosion et d'éboulis. Le non-respect de la bande riveraine entraîne des sédiments dans le fond des cours d'eau et ces derniers doivent être nettoyés plus souvent, et ce, aux frais des agriculteurs.

À la fin du mois de février, les bacs bruns pour la collecte des matières organiques ont été distribués sur le territoire de notre municipalité. Le première collecte de ce bac se fera le mercredi, 3 mai 2017 et une collecte des matières organiques est prévue chaque semaine jusqu'à la fin du mois de novembre. Un calendrier indiquant les différentes collectes de matières résiduelles des prochains mois a été posté à toutes les adresses civiques de la Municipalité au cours de la première semaine de mars, n'hésitez pas à vous y référer car des exemples de ce qui peut être mis dans les différents bacs y figurent.

Depuis mon entrée au Conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre, on nous rapporte souvent des fuites d'eau entre l'entrée d'eau et le compteur installé dans les résidences. Cette situation occasionne souvent des dégâts d'eau dans les sous-sols et vient du fait que la majorité des entrées d'eau utilise un tuyau de plastique (carlon). Ce type de tuyau a tendance à se perforer au fil des années. L'utilisation d'un tuyau de cuivre est donc souhaitable pour éviter de nombreux désagréments. Si vous désirez effectuer les modifications requises à votre entrée d'eau pour éviter ce type d'incident, je vous invite à contacter le bureau de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre ou l'inspecteur municipal pour obtenir de plus amples renseignements.

Un autre dossier nécessite aussi la collaboration de tous. Au cours des dernières années, le service de sécurité incendie a dû intervenir à plusieurs reprises sur des lieux où des feux d'herbe avaient été allumés. Cette situation entraîne des frais pour tous les contribuables et selon les informations obtenues, la majorité des incidents auraient pu être évités si certaines précautions avaient été prises. Je vous invite à consulter la page 5 de cette édition pour connaître les mesures mises en place par le Service de sécurité incendie pour prévenir ces fâcheux événements.

En ce qui concerne le dossier de la voirie, comme à l'habitude, l'inspecteur municipal effectuera la réparation des nids-de-poule causés par le dégel dans les nombreux rangs de notre vaste territoire. Le Conseil municipal élabore présentement un projet qui vise des travaux de resurfaçage de chaussée dans plusieurs rangs. Une partie des travaux prévus sont inscrits à la programmation de travaux qui doit être présentée dans le cadre du programme de Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 et qui prévoit le versement d'une aide financière de 617 449 \$ à la municipalité pour la réalisation de divers projets. Une séance d'information relative aux travaux projetés et au financement s'y rattachant sera organisée prochainement pour la population.

Il y a plusieurs mois, la Municipalité a présenté une offre d'achat pour acquérir le garage situé sur l'emplacement du 140, Route 122. Les différentes démarches requises pour permettre la concrétisation de cette transaction, notamment auprès de la Commission de protection du territoire agricole, sont maintenant terminées. La Municipalité devrait donc devenir propriétaire de l'immeuble visé au cours des prochaines semaines. Ce nouveau bâtiment municipal abritera notamment le Service des travaux publics qui dispose présentement d'un espace très restreint pour stationner les véhicules et entreposer ses équipements et son matériel. Le paiement de ce nouvel immeuble se fera sans financement à long terme mais par l'imposition d'une taxe foncière spéciale mise en place en 2016 pour une période de cinq ans.

Soucieux de créer un environnement adapté aux familles, le Conseil municipal prévoit apporter les améliorations qui s'imposent au centre récréatif, à la bibliothèque municipale Laure-Desrosiers et à l'hôtel de ville pour faire de ces immeubles des milieux accueillants qui disposent de toutes les commodités fort appréciées par les familles de la région. La municipalité a également soumis sa candidature à la certification famille de la MRC de Pierre-De Saurel qui vise à encourager les initiatives qui contribuent au bien-être des familles. Rappelons qu'à l'automne 2013, la Municipalité a été parmi les premières à recevoir la reconnaissance CERTIFIÉ Famille initiée par le Comité régional de la Famille de la MRC de Pierre-De Saurel. Une certification Argent avait été remise pour le Centre récréatif alors que la Bibliothèque Laure-Desrosiers s'était vue décernée une certification Bronze.

Bon printemps!

Michel Blanchard

*- Le conseil municipal vous rappelle
l'importance de l'achat local -*

Rappel relatif au Règlement sur l'utilisation de l'eau potable

Le règlement numéro 546-2012 entré en vigueur le 24 mai 2012 a pour objectif de régir l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource. Cette réglementation prévoit notamment que l'arrosage manuel, à l'aide d'un tuyau muni d'un dispositif à fermeture automatique, d'un jardin, d'un potager, d'une boîte à fleurs, d'une jardinière, d'une plate-bande, d'un arbre et d'un arbuste est permis en tout temps. Il est cependant interdit à toute personne d'utiliser de façon délibérée un équipement d'arrosage de façon telle que l'eau s'écoule dans la rue ou sur les propriétés voisines. De plus, le remplissage d'une piscine est interdit de 7 h à 9 h et de 17 h à 21 h. Toutefois, il est permis d'utiliser l'eau de l'aqueduc à l'occasion du montage d'une nouvelle piscine pour maintenir la forme de la structure. Le lavage des véhicules est permis en tout temps à la condition d'utiliser un seau de lavage ou un boyau d'arrosage muni d'un dispositif à fermeture automatique. Le lavage des entrées d'automobiles, des trottoirs et de la rue est interdit en tout temps. Il est strictement interdit en tout temps d'utiliser l'eau potable pour faire fondre la neige ou la glace des entrées d'automobiles, des terrains, des patios ou des trottoirs. De plus, la municipalité peut, pour cause de sécheresse ou de bris majeurs de conduites d'aqueduc, interdire dans un secteur donné et pendant une période déterminée à toute personne d'arroser des pelouses, des arbres et des arbustes, de procéder au remplissage des piscines ainsi que de laver les véhicules ou d'utiliser de l'eau à l'extérieur, peu importe la raison. Toutefois, cette interdiction ne touche pas l'arrosage manuel des potagers et des plantes comestibles, en terre ou en pot, des jardins, des fleurs et des autres végétaux. Quiconque contrevient à une des dispositions du règlement 546-2012 commet une infraction et est passible d'une amende de 100 \$ à 300 \$ pour une première infraction.

Contributions financières

Le Conseil a accordé une somme de 1 000 \$ à l'organisme Embellissement Saint-David pour l'année 2017. Une contribution municipale de 1 500 \$ a également été autorisée au Service d'entraide de Saint-David. Rappelons que cet organisme a comme mission de soutenir les familles démunies de la municipalité tout au long de l'année. L'aide peut également prendre la forme d'un soutien financier pour permettre aux enfants de familles vivant une situation financière difficile de participer au camp de jour estival. La participation financière 2017 de la municipalité à la Coopérative Solidarité Santé Shooner-Jauvin, au montant de 3 960 \$, a aussi été versée à l'organisme au cours du mois de mars.

Camp de jour estival

La Municipalité et l'Association des loisirs de Saint-David informent les parents d'enfants de 5 à 12 ans, que le camp de jour estival se tiendra à l'édifice municipal, situé au 11, rue de la Rivière-David, à compter du 26 juin sur une période de 8 semaines. Le calendrier des activités ainsi que le formulaire d'inscription seront disponibles au cours des prochaines semaines. Surveillez votre boîte aux lettres pour plus de détails.

Priorités d'actions de la SQ proposées

Au cours de janvier dernier, le Conseil a transmis au Comité de sécurité publique de la MRC de Pierre-De Saurel les priorités d'actions qu'il souhaite suggérer à la Sûreté du Québec pour l'année 2017. L'augmentation de la présence policière sur tout le territoire davidien afin de faire appliquer la réglementation relative aux limites de vitesse et à la circulation lourde, des interventions musclées contre la culture de cannabis ainsi que du travail de prévention à l'école et au Centre récréatif de Saint-David y figuraient.

Rencontre annuelle des bénévoles

La municipalité de Saint-David, soulignera une fois de plus cette année, le travail de ses nombreux bénévoles. Ce « 5 à 7 » annuel organisé afin de souligner l'implication de plusieurs personnes qui donnent de leur temps pour permettre à toute la population de vivre dans un milieu fort agréable, se tiendra à la salle communautaire du Centre récréatif, le vendredi 28 avril 2017. La conseillère Colette Lefebvre-Thibeault est responsable de l'organisation de cet événement et demande le soutien des responsables des différents regroupements de bénévoles pour l'aider à identifier toutes les personnes concernées par cette activité annuelle.

Tour cycliste panoramique de la Yamaska

Une fois de plus, cette année, le Conseil municipal donne son appui au comité organisateur du Tour cycliste panoramique de la Yamaska en autorisant la circulation sur une partie de son territoire et en acceptant de participer à l'accueil des cyclistes lors de leur passage dans la municipalité le 13 août prochain. Le conseiller Robert Émond a été désigné pour représenter la municipalité dans l'organisation de cet événement et un budget maximal de 500 \$ a été autorisé pour défrayer les coûts rattachés à l'accueil des cyclistes.

Défi Santé 2017

Les élus ont un rôle déterminant à jouer dans la promotion des saines habitudes de vie auprès de la collectivité. Toute la population est donc invitée à participer à la 13^e édition du Défi Santé qui se tiendra du 30 mars et 10 mai 2017. Le Défi Santé, c'est poser des gestes simples pendant 6 semaines pour atteindre 3 objectifs : manger au moins 5 portions de fruits et légumes par jour, bouger au moins 30 minutes par jour et garder l'équilibre en favorisant son sommeil. Ces 3 objectifs représentent des habitudes de vie gagnantes qui favorisent une meilleure santé physique et mentale et qui contribuent à prévenir certaines maladies chroniques.

L'inscription se fait en solo, en famille ou en équipe. Du soutien gratuit, des prix à gagner et une bonne dose de motivation attendent les participants. Pour toute information visitez le site www.defisante.ca.

en cas de situation d'urgence, êtes-vous prêt?

Les informations contenues dans cet article sont tirées du site internet du ministère de la Sécurité publique www.securitecivile.gouv.qc.ca que vous êtes invités à consulter pour de plus amples informations.

Avoir une trousse d'urgence à la maison est important. En situation d'urgence, elle vous permettra, à vous et à votre famille, de subvenir à vos besoins essentiels dans l'attente des secours. Si la situation exige l'évacuation de votre domicile, vous pourrez l'emporter avec vous.

72 heures

Votre trousse doit contenir suffisamment de matériel, de nourriture et d'eau pour subsister pendant les 72 premières heures d'un sinistre

Dans un sac à dos, un bac ou un grand sac en toile, mettez les articles suivants :

- eau potable - deux litres par personne par jour, pour au moins trois jours
- nourriture non périssable - provision pour au moins trois jours
- Ouvre-boîte manuel
- Radio à piles - piles de rechange
- Lampe de poche - piles de rechange
- Trousse de premiers soins - bandages, adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, pince à épiler, épingles, antiseptiques, analgésiques
- Articles pour l'hygiène - brosses à dents, serviettes, savon, papier hygiénique, sacs à ordures de plastique
- Couvertures
- Argent comptant et monnaie
- Jeu de clés pour la voiture et la maison
- Sifflet - pour signaler votre présence aux secouristes
- Chandelles
- Briquet et/ou allumettes
- Couteau de poche multifonctionnel
- Masques antipoussières - pour filtrer l'air contaminé
- Papiers personnels importants Photocopies : pièces d'identité, polices d'assurance, ordonnances pour les médicaments et les lunettes, plan de sécurité et liste des personnes à joindre en cas d'urgence

Pensez aussi à inclure les articles pour :

- Besoins particuliers de votre famille - médicaments, équipement médical, nourriture spéciale
- Bébés - lait maternisé, couches jetables, biberons
- Animaux domestiques - nourriture, médicaments, laisse

Placez votre trousse d'urgence dans un endroit facilement accessible et vérifiez annuellement son contenu. Remplacez au besoin les piles et les réserves d'eau.

Pensez aussi à une trousse d'urgence pour votre automobile pour affronter l'hiver ou en cas de panne ou d'accident, vous trouverez utile d'avoir les articles suivants dans votre automobile :

- Pelle, grattoir et balai à neige
- Sable ou sel
- Bandes de traction
- Lampe de poche et piles de rechange
- Trousse et manuel de premiers soins, ciseaux pour couper les ceintures de sécurité
- Fusées éclairantes ou lanterne d'avertissement
- Bouteilles d'eau et aliments non périssables
- Câbles de survoltage
- Allumettes et bougies dans une boîte de métal ou un sac de plastique (utiles pour se réchauffer, réchauffer une boisson ou s'éclairer)
- Couvertures
- Vêtements chauds et bottes de rechange
- Cartes routières
- Pièces de 25 cents ou une carte d'appel (si vous n'avez pas de cellulaire)
- Constat amiable - commandez votre exemplaire auprès du Groupement des assureurs automobiles au 514 288-4321 ou au 1 877 288-4321 (sans frais) ou par Internet au www.infoassurance.ca, section Documents.

Trousses préassemblées

- Vous pouvez vous procurer des trousse préassemblées auprès des organisations de la Croix-rouge canadienne, l'Ambulance Saint-Jean et l'Armée du Salut ou auprès de vos commerçants locaux.

Si vous désirez obtenir des conseils et de plus amples informations pour assurer votre sécurité lors de différentes situations d'urgence, il est possible d'obtenir la version électronique de la brochure *En situation d'urgence, savez-vous quoi faire* à la section Téléchargement du site web de la municipalité ou la version papier de la brochure *En cas de situation d'urgence, êtes-vous prêt* en vous présentant à l'hôtel de ville pendant les heures d'ouverture.

DES LOISIRS ACCESSIBLES POUR TOUS

<< L'accessibilité des équipements de loisirs de Sorel-Tracy est maintenant universelle et au même coût pour tous les citoyens de la MRC, sous réserve de l'application, ou non, des politiques familiales. >>

Procurez-vous gratuitement la nouvelle **carte accès Sorel-Tracy**, pour inscription aux cours et emprunt de livres, à l'une des deux bibliothèques de Sorel-Tracy.

Pour information : 450 780-5600, poste 4400
loisirs@ville.sorel-tracy.qc.ca
ville.sorel-tracy.qc.ca

MRC
Pierre-De Saurel



Les ressources numériques à la bibliothèque se multiplient et cela nous ouvre de grandes possibilités. La dernière arrivée sur le site du Réseau des bibliothèques de la Montérégie (RBM) est l'accès au site Mes aïeux. La consultation du site du RBM devient un outil incontournable. Pour que la consultation de ce site soit le plus facile pour tous, nous avons décidé de donner deux sessions d'information. Ces sessions sont ouvertes à tous quel que soit votre niveau d'habileté avec les outils électroniques.

Les deux rencontres se dérouleront à la bibliothèque ; la première rencontre en soirée et la deuxième en après-midi.

Première rencontre : le mardi, 18 avril de 19 h à 20 h 30.

Seconde rencontre : le mercredi, 19 avril de 14 h à 15 h 30.

Si vous pouvez apporter un ordinateur portable, une tablette ou un téléphone intelligent, tant mieux. Sinon, sur place nous aurons accès à deux ordinateurs et une tablette pour bien suivre les explications données. Il y aura aussi des documents d'accompagnement. L'utilisation des ressources numériques ira sûrement en augmentant; aussi bien s'y mettre et dompter la bête. Vous profiterez ainsi de tout le potentiel des bibliothèques modernes qui sont grandes désormais même dans les petites municipalités.

RECOMMANDATION DE LECTURE D'HUGUETTE DESMARIS :

L'écho du fleuve ; Le retour du geai bleu (tome 1) de Colette G. Bernard.

C'est le premier roman de Colette Bernard. Cela relate la vie des Québécois à la fin du 19^e siècle et du début du 20^e siècle dans la région de Charlevoix. C'est très bien écrit. Comme la vie est très difficile au Québec à cette époque, plusieurs familles partent pour les Etats-Unis car il y a là beaucoup d'emplois dans le textile. Madame Bernard nous décrit la vie d'un couple qui demeurera aux Etats-Unis un certain temps mais qui reviendra au Québec à cause de l'ennui de leur terre natale.

Fréquentez votre bibliothèque municipale ; c'est gratuit. Et nous vous recevrons avec plaisir.

HEURES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE :

- Mardi : 14 h à 16 h
- Mercredi : 19 h à 20 h 30
- Jeudi : 19 h à 20 h 30

Numéro de téléphone de la bibliothèque : 450-789-2794

Françoise Bélanger,
responsable de la bibliothèque

Formulaire pour brûlage

Le Service de Sécurité incendie a mis en place une procédure qui permet d'éviter qu'il soit appelé sur les lieux d'un brûlage fait en toute sécurité sous la surveillance continue d'un adulte. La personne qui désire procéder à un brûlage se présente au bureau de la municipalité et complète le formulaire préparé à cet effet en y indiquant nom, adresse, lieu et type de brûlage ainsi que la date prévue pour ce dernier. Le formulaire complété sera acheminé à la Centrale d'appel d'urgence et à un officier du Service de sécurité incendie pour les prévenir d'un brûlage éventuel. Ce document mentionne les mesures de sécurité à prendre lors du brûlage d'herbes ou de broussailles et vous informe sur les conditions à respecter, les accessoires nécessaires et les précautions à prendre pour éviter une situation nécessitant une intervention du Service de sécurité incendie. Il fait également état des amendes se rattachant au brûlage de matières interdites.

Voici les conseils qui figurent sur le formulaire :

- Allumer le feu dans un endroit dégagé c'est-à-dire à un minimum de 25 mètres (environ 80 pieds) de toute construction, de matières combustibles, d'un boisé ou d'une ligne électrique;
- Éviter de brûler lors de grands vents;
- Avoir sur place le matériel approprié, afin d'intervenir promptement (boyau d'arrosage, extincteur, seau d'eau, ou tout autre dispositif semblable);
- Avoir un téléphone avec soi afin de demander assistance en cas de perte de contrôle du feu;
- Seul le bois non traité ni peint peut être utilisé comme matière combustible;
- Assurer une surveillance continue du feu par un adulte jusqu'à l'extinction du feu;
- Il est strictement interdit de brûler des matières plastiques, caoutchouc ou autres, d'où émane une fumée polluante;
- S'assurer que la fumée dégagée par le feu ne cause une nuisance déraisonnable aux voisins;
- Avoir disposé, en tas ou en courtes rangées, les matières destinées au brûlage, incluant les herbes et les broussailles, à une hauteur maximale de 2,5 mètres (environ 8 pieds) et brûler un tas ou une rangée à la fois;
- Éteindre le feu complètement et adéquatement avant de quitter les lieux.

Rappelons qu'un feu allumé de façon volontaire mais non sécuritaire peut entraîner une intervention du Service de sécurité incendie pour procéder à son extinction.

Pair
Une présence rassurante !

Le programme PAIR maintenant offert dans toute la MRC de Pierre-De Saurel. PAIR est un service **gratuit** de prévention et de sécurité à domicile.

« Un appel quotidien procure un sentiment de sécurité! »

Inscription ou information:
450 780-5600, poste 5200 | mrcpierredesaurel.com
Bureaux de la MRC ou municipaux

MRC Pierre-De Saurel

Flach infos

École Monseigneur Brunault

Le brunch-déjeuner qui a eu lieu au mois de décembre dernier fut encore une fois une réussite totale. Le personnel de l'école tient à remercier tous les parents bénévoles pour leur précieuse collaboration. Sans eux, cette activité n'aurait pas lieu. Un gros MERCI également à Carolle et Normand Lavallée pour leur implication et leur délicieuse cuisine.

Question de se sentir encore un peu en vacances, les élèves et le personnel de l'école ont pu venir à l'école en pyjama pour la première journée d'école de 2017 !!!

Nouvellement cette année, les élèves des classes de 3 et 4 et de 5 et 6 ont la chance de faire de la robotique en classe. Ils doivent résoudre des problèmes dans le but de relever des défis de programmation qui les stimulent beaucoup.

Depuis le mois de février, les élèves de la classe de 3 et 4 participent au projet Foudl'Art. C'est avec l'aide de l'auteure Mélissa Jacques qu'ils réaliseront des contes en dyade. Pour y arriver, ils devront composer le texte et créer les illustrations. Les ateliers auront lieu jusqu'au mois de mai et les œuvres seront dévoilées lors d'un vernissage.

À bientôt pour d'autres nouvelles!

Service d'entraide de Saint-David

Les membres tiennent à remercier tous les bénévoles pour l'aide apportée lors de la guignolée de décembre dernier. Un immense merci aux gens de Saint-David pour leur générosité qui a permis d'aider plusieurs personnes vivant une situation difficile.

Un gros merci à Conchita Garcia pour le bon travail qu'elle a fait à titre de secrétaire-trésorière.

Nouveau conseil d'administration

Dominique Cadotte, président

Jean-Marie Boulay, vice-président

Lise Chapdelaine, trésorière

Marie-France Cloutier, secrétaire

Denise Potvin, Pauline St-Pierre et Diane Bourgeois, membres

Pour information ou demande, Dominique Cadotte au 819-396-2961.

embellissement Saint-David

Le printemps est arrivé! C'est le temps de planifier vos plates-bandes et votre potager.

Tous les printemps, nous avons besoin de l'aide de bénévoles pour préparer le terrain et planter les fleurs qui embellissent le village, alors avis aux intéressés.

L'activité du Mois de l'arbre se tiendra à la fin du mois de mai. Une circulaire suivra pour les détails.

Pour vous inscrire comme bénévole et autres informations :
Dominique Cadotte au 819-396-2961

Club Âge d'Or Saint-David

Des bingos auront lieu à la salle de l'Âge d'Or, les dimanches 30 avril, 28 mai, 27 août, 24 septembre, 29 octobre et 26 novembre 2017 et débiteront à 13 h 15.

La fête paroissiale organisée par et au profit de l'Âge d'Or se tiendra le samedi, 22 avril 2017, à la salle de l'école Monseigneur-Brunault. L'activité débute à compter de 17 h. Un verre de vin sera offert à l'entrée, le souper spaghetti suivra à 18 h et par la suite l'encan crié par M. Louis Plamondon, député de Bécancour-Nicolet-Saurel, avec plus de 2 000\$ en prix. Le tout se terminera par une soirée dansante avec Mario Chassé. Service de bar sur place (boissons gazeuses, bière et vin). Le coût d'entrée est de 15 \$ par adulte, de 5 \$ pour les enfants de 5 à 12 ans et c'est gratuit pour les petits de moins de 5 ans.

Les soirées musicales se poursuivent à la salle de l'Âge d'Or, les prochaines se tiendront les vendredis 7 avril, 5 mai, 2 juin, 1^{er} septembre, 3 novembre et 1^{er} décembre, à compte de 19 h. Coût d'entrée de 4 \$ par personne. Apportez vos instruments. Bienvenue à tous!

Le bilan financier de l'Âge d'Or montre un surplus de 4 795,77 \$ pour la période du 1^{er} mars 2016 au 28 février 2017.

Merci à tous nos supporteurs ainsi qu'aux bénévoles Vickie Larouche et Mariette Joyal et à tous les membres du conseil d'administration de l'Âge d'Or : Louise Pelletier, Jeannette Chamberland, Lise Chapdelaine, Émile Nadeau, Albert Desjardins et Jean-Guy Joyal.

Jean-Marc Beauchesne, président

Association des loisirs de Saint-David

Activités lors de la semaine de relâche

Lors de la semaine de relâche, deux activités spéciales ont été organisées. Il y a eu la matinée de jeux de société le lundi, 27 février 2017, de 9 h à 11 h, à laquelle dix participants étaient présents, huit de Saint-David et deux de Yamaska ainsi que l'activité « On bouge avec les jeux vidéo » le mardi, 28 février 2017, de 19 h à 21 h, qui a aussi attiré dix participants. Les enfants présents ont eu droit à des collations spéciales.

Sortie extérieure aux Super g lissades Saint-Jean-de-Matha

La sortie extérieure aux Super Glissades de Saint-Jean-de-Matha s'est tenue le vendredi, 3 mars 2017, de 7 h 30 à 18 h. Les 40 participants, dont 23 résidents de Saint-David, ont été transportés par autobus. Très belle journée sous un soleil radieux. Les familles participantes étaient très contentes de l'activité.

Fête hivernale

La fête hivernale s'est tenue le samedi, 4 mars 2017 à compter de 13 h, et ce, jusqu'à environ 1 h du matin. Environ 100 personnes ont participé à la fête l'après-midi et/ou à la soirée. Soixante-dix personnes ont profité du souper cabane à sucre et quelques familles ont opté pour un souper à la cantine. Plusieurs activités étaient offertes, notamment le soccer sur neige, les services d'une maquilleuse pour enfants, le feu de joie avec guimauves, la remise de chocolat chaud avec guimauves, café et popcorn. Il y a également eu de la tire sur la neige, du patin et du hockey libre, le tournoi de billard, le bingo, des prix de présences ainsi que de la musique offerte par le DJ. Belle journée hivernale remplie d'activités familiales pour tous.

Remerciements à ComUnité pour sa collaboration !

Vickie Larouche
Coordonnatrice en loisir



Inscription Soccer 2017

Ligue inter-village – Équipes Saint-David et Saint-Gérard



*Avec la venue du printemps, le retour du soccer se pointe à l'horizon. Il faut organiser les équipes et préparer la saison de la ligue amicale de soccer qui débutera à la fin de mai et se terminera à la fin août. Le tournoi de fin de saison aura lieu à **Saint-Bonaventure**.*

Les inscriptions se feront au Centre récréatif de Saint-David

situé au 25, rue Théroux

Jeudi, le 6 avril 2017 de 18 h à 20 h.

Pour nous permettre de faire les horaires et de former les équipes, nous vous demandons de procéder à l'inscription de votre enfant à la date mentionnée, ci-haut.

Vous devez apporter la carte d'assurance-maladie de votre enfant lors de l'inscription.

Nous vous demandons également de ramener votre gilet de soccer de l'année passée lors des inscriptions. Sinon, veuillez nous le retourner à l'Hôtel de ville de Saint-David au 16, rue Saint-Charles.

Catégories et coût :

École de soccer (5 à 7 ans) – (15 \$ / enfant)

Atome (U-10) – Année de naissance : 2007-2008-2009 (30 \$ / enfant)

Pee Wee (U-13) – Année de naissance : 2004-2005-2006 (30 \$ / enfant)

Bantam (U-16) – Année de naissance : 2001-2002-2003 (35 \$ / enfant)

Maximum de 75 \$ par famille
(+ dépôt de 20 \$ / enfant)

Cette année, nouveaux chandails de soccer.

Dépôt obligatoire pour l'équipement de 20 \$ (en argent) par enfant.

L'argent vous sera remis lors de la remise du chandail et du short à la fin de la saison.

Nous sommes présentement à la recherche d'entraîneurs pour la saison de soccer 2017 à Saint-David et également d'arbitres (\$). Si vous être intéressé ou vous avez des questions sur le soccer, n'hésitez pas à communiquer avec Vickie Larouche au 450-881-3101 ou au vlarouche@pierredesaurel.com.



Site internet de la ligue : <http://richyamaska.wix.com/ligueamicaledesoccer>

Site Facebook du soccer Saint-David : Soccer St-David

Mise à jour - Site Web

Le site Web de la municipalité contient beaucoup d'informations reliées à notre communauté. Puisque le Conseil s'est donné comme objectif de maintenir un site dynamique, il est nécessaire d'obtenir la participation de tous pour assurer une mise à jour constante de cet outil de communication. Les organismes et entrepreneurs sont donc invités à maintenir leurs informations à jour et à apporter de nouveaux éléments qui permettront de conserver un site complet et plein de vitalité. Rappelons que toutes les demandes de changements reliées au site internet doivent obligatoirement être présentées au bureau de la municipalité.

Les nouveaux entrepreneurs, artisans et artistes de la municipalité sont invités à communiquer avec le bureau de la municipalité afin d'obtenir sans frais le montage et l'inscription de leur page sur le site Web.

Désillusion!

Avoir une conscience environnementale est un combat de tous les instants. Réaliser que la planète n'en peut plus des abus des humains, comprendre qu'il faut changer les choses rapidement, lire, apprendre étudier sur le sujet. Ouvrir son esprit et constater tous les défis environnementaux auxquels nous sommes confrontés, les injustices sociales subies par les peuples qui nous fournissent nos denrées de luxe comme le café et le sucre, bref comprendre que l'alarme sonne et s'apercevoir que nous ne sommes qu'une toute petite poignée de gens qui en sont vraiment conscients, c'est dur. C'est dur de se battre et de voir ces efforts pour un monde meilleur constamment anéanti. Je suis certaine que les militants de Greenpeace le pensent aussi.

Mais ma plus grosse désillusion fut mon arrivée à la campagne. Dans mon innocence de citadine, je croyais que les gens qui vivaient de la terre, qui en étaient proche avaient une bien meilleure conscience environnementale que ceux qui habitent la ville et cela depuis toujours. Je me souviens de mes grands-parents qui recyclaient presque tout, jusqu'aux sacs à pain qui devenaient des tapis d'entrée pour l'hiver. Désolé ma grande, ce n'est pas ça du tout. Après six ans à vivre en milieu rural, j'ai dû me résigner, je me berçais d'illusions. J'ai pu observer qu'à quelques exceptions, la protection de l'environnement est très loin dans les priorités de mes voisins agriculteurs. En fait, à la campagne plus qu'ailleurs, c'est encore une fois David contre Goliath. Et Goliath ce qu'il veut, c'est du rendement à tout prix, et ça passe entre autres par des semences qui sont tellement des OGM, et on sait scientifiquement que c'est dommageable pour nous. Mais chut, il ne faut pas le dire, pensée magique ça arrive juste aux autres. Mais si tu veux vendre ta récolte il faut que tu rentres dans le rang des OGM. Est-ce la faute de la Mondialisation? De l'appât du gain des acheteurs de récoltes? Je ne saurais le dire. À la campagne, c'est à

qui aura le plus gros tracteur, le plus gros pick-up, le plus gros VTT. Ce que j'entends le plus souvent, c'est: Pourquoi je paierais pour ça? Ça va changer quoi? La rivière? Pourquoi je paierais pour une fosse septique? Mes parents ont toujours envoyé leur toilette dans la rivière. Mes enfants? Ils feront comme moi, pis ils travailleront. Oui d'accord mais ils devront peut-être travailler avec des masques pour respirer. Je sais, je sais comme tous les foutus écolos, je suis alarmiste et j'exagère. En fait, à ma grande surprise, à la campagne, c'est chacun pour soi et n'essaie surtout pas de venir changer ça. À la campagne comme ailleurs tout est une question d'argent.

Heureusement, il y a tout de même quelques David, qui tentent de s'en sortir tout en respectant la Terre, qui font de l'agriculture responsable. C'est certain qu'ils n'ont pas le plus gros tracteur ni le plus gros pick-up. Mais ils ont quelque chose d'encore plus précieux. De pouvoir se dire qu'ils auront fait ce qu'ils pouvaient pour donner un monde meilleur à ceux qui suivront. Je leur lève mon chapeau. Car ce sont des êtres à part et probablement considéré comme des originaux par la masse qui se dit que de toute façon ils vont finir par se planter. Mais non, ils ne se planteront pas. Au contraire. En fait, si un jour vos enfants n'ont pas besoin de masque pour respirer, ce sera sûrement un peu grâce à eux.

Assurément ces originaux m'empêchent de lâcher la serviette, de baisser totalement les bras. Ils me réconcilient avec la vie à la campagne, que j'apprécie vraiment soit dit en passant. J'ai observé qu'il y a un « mur de Berlin » entre la conscience environnementale et sociale et la vie rurale. Mais le mur de Berlin est tombé, il y a donc de l'espoir.

« Excusez-la! »

Marie-Claude Champagne

Vente d'équipements par la Municipalité

La Municipalité de Saint-David désire procéder à l'aliénation de deux items qui ne sont plus utilisés pour ses opérations.



L'ancien véhicule du Service des travaux publics, un camion 6 roues Ford 1984. Le prix de base du véhicule a été fixé à 2 500 \$ par le Conseil municipal.



Un coffre-fort utilisé jadis par l'administration municipale. Il se trouve au 1^{er} étage de l'édifice municipal et devra être déplacé par l'acheteur.

Toute personne intéressée par un de ces items est invitée à transmettre une offre au bureau de la Municipalité situé au 16, rue Saint-Charles.

Renseignements relatifs aux matières résiduelles

Dates des prochaines collectes régulières :
12 et 26 avril 2017, 10 et 24 mai 2017, 7 et 21 juin 2017.

Dates des prochaines collectes sélectives :
12 et 26 avril 2017, 3, 17 et 31 mai 2017, 14 et 28 juin 2017
Rappelons que les sacs de plastique transparent déposés à côté du bac bleu et contenant des matières recyclables sont acceptés lors des collectes, et ce, en tout temps.

Dates des collectes de matières organiques (bac brun) :
Tous les mercredis à compter du 2 mai 2017.

Collecte des encombrants :

La collecte mensuelle des encombrants s'effectue le mercredi de la première semaine complète de chaque mois (du lundi au vendredi). Déposez vos encombrants en bordure de rue, avant 6 h, indépendamment s'il y a collecte ou non de vos bacs roulants.

Prochaines collectes des encombrants : 5 avril 2017, 3 mai 2017 et 7 juin 2017.

Prenez note qu'une dizaine de sacs de plastique bien attachés d'un poids n'excédant pas 20 livres (environ 9 kg) contenant des ordures ménagères sont acceptés avec les encombrants

Les portes, les fenêtres, le bois, les clôtures et autres matériaux de construction, de rénovation, de démolition ne sont pas des déchets standards. VOUS ne POUVEZ PAS LES METTRE DANS VOS BACS ROULANTS, CAR ILS ne SERONT PAS RAMASSÉS.

COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS DE PRINTEMPS : 26 avril 2017

COLLECTE SPÉCIALE DE BRANCHES : 21 juin 2017

Les branches doivent avoir un diamètre inférieur à 5 cm;
Les branches doivent être attachées en petits paquets de 1,5 mètre de long au maximum;
Les paquets ne doivent pas avoir un poids excédant 25 kg.

Bac supplémentaire

Depuis le 30 janvier 2012, les citoyens désirant mettre plus d'un bac roulant noir en bordure de rue ou de route lors de la collecte des déchets devront défrayer des frais annuels de 60 \$ par bac supplémentaire. Les frais annuels applicables sont réduits à 30 \$ à compter du 1^{er} juillet.

Prenez note que cette mesure ne s'applique pas au bac roulant bleu dont le nombre n'est pas limité.

Piles, cartouches d'imprimante et téléphones cellulaires

Un contenant pour disposer de ces déchets est disponible à l'hôtel de ville.

Pour disposer d'un ordinateur

Si l'ordinateur fonctionne encore :

Recyclo-centre

165, ave de l'Hôtel-Dieu, Sorel-Tracy

Téléphone : 450 746-4559

Les produits électroniques peuvent maintenant être déposés lors de la collecte trimestrielle des RDD.

Coordonnées de la prochaine collecte de résidus domestiques dangereux (RDD)

Le 10 juin 2017, de 9 h à 12 h, au 41, rue Vue-du-Manoir (casernes)

ÉCOCENTRE RÉGIONAL PIERRE-DE SAUREL

Le site de l'Écocentre régional Pierre-De Saurel situé au 3125, rue Joseph-Simard, est ouvert du mercredi au dimanche, de 9 h 30 à 16 h 30. Le service est offert sans frais aux citoyens de la MRC de Pierre-De Saurel. Une preuve de résidence est requise.

Matières acceptées :

- Résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) : bois, gypse, brique, bardeau d'asphalte, pierre, métaux, portes, fenêtres, etc.;
- Résidus verts : branches, feuilles, gazon, tourbe, etc.;
- Résidus domestiques dangereux (RDD) : peintures, aérosols, essence, huiles usées, etc.

Vous pouvez aussi déposer des électroménagers, des meubles, ou tout autre bien usagé encore en bon état pour favoriser le réemploi.

Attention : les déchets ne sont pas acceptés à l'Écocentre régional.

Attention : les déchets et les matériaux de construction ne sont pas acceptés au Recyclo-Centre situé au 165, avenue de l'Hôtel-Dieu, Sorel-Tracy. Aucune matière provenant d'entreprises commerciales n'est acceptée.

Pour de plus amples renseignements concernant ces collectes, vous pouvez consulter le site web de la municipalité www.stdavid.qc.ca ou celui de la MRC au www.mrcpierredesaurel.com sous la rubrique *info-collectes*.

Le CALENDRIER IMPRIMABLE des collectes est disponible sur www.missionreduction.com, à la page Facebook de la MRC ou grâce à l'application MRC de Pierre-De Saurel +



**BESOIN DE SOUTIEN?
Je suis là pour vous!**

Service gratuit



Francine Laplante, TES
450 881-7017

Courriel : travailleusedemilieu7017@hotmail.com

Un projet porté par
REGROUPEMENT POUR LA SANTÉ DES AÎNÉS PIERRE-DE SAUREL
450 855-3737

Bonjour cher(es) aîné(es) et ami(es) des aîné(es),

Aujourd'hui j'aimerais vous parler de nos aidants naturels si précieux qui jour après jour sont présents pour prendre soin des êtres aimés.

Dans le but de les soutenir et éviter un épuisement, un organisme est là pour leur permettre quelques heures de répit.

L'association des aidants naturels offre ses services de soutien moral, de répit et d'information gratuitement. La démarche est toute simple à faire et je peux vous accompagner pour celle-ci si vous le désirez. Il est aussi possible de contacter directement Mme Chantal Guérin au 450-730-0880. Une carte de membre à prix très raisonnable est disponible pour bénéficier de tous les services offerts par l'organisme.

N'oubliez pas que je suis là pour vous soutenir, vous informer et vous accompagner quel que soit votre besoin et faire de mon mieux pour vous rendre la vie plus douce.

Que je peux vous rencontrer à l'endroit de votre choix et selon vos disponibilités tout à fait gratuitement et en toute confidentialité.

N'hésitez pas à me contacter au 450-881-7017

En toute amitié
Francine Laplante,
travailleuse de Milieu pour les aînés



Formations gratuites :

Formation *L'équilibre*

On ne parle pas ici d'équilibre physique mais bien d'équilibre au niveau de votre vie! On profitera de cette formation pour regarder ce qu'est l'équilibre et ce qui a de l'impact sur votre équilibre personnel. On utilisera un outil pour être en mesure d'identifier votre niveau d'équilibre réel mais aussi celui souhaité. On terminera la formation en ciblant les changements nécessaires.

Mardis 25 avril, 2 et 9 mai 2017 / 13h30 à 15h30

Formation *Les priorités* (3 rencontres)

Le rythme de la vie est de plus en plus rapide. Vous avez l'impression de courir ou de manquer de temps? Voilà une formation pour vous! Nous explorerons la notion de priorité, en explorant les choix, les impacts et nous terminerons avec des outils pour vous aider à identifier et respecter vos priorités.

Mardis 16, 23 et 30 mai 2017 / 13h30 à 15h30

Formation *Le lâcher-prise* (3 rencontres)

Le but de cette formation est d'identifier vos obstacles au lâcher-prise dans votre vie. Nous regarderons aussi les comportements à adopter pour parvenir à un lâcher-prise durable et les différentes techniques pour accueillir la confiance dans vos vies.

Mardis 6, 13 et 20 juin 2017 / 13h30 à 15h30

Formation *Pour hommes seulement* (1x/mois)

L'évolution de l'homme à travers les obstacles de la vie l'amène à s'adapter. Certaines adaptations sont plus faciles que d'autres et ont moins d'impacts. Quelles sphères ont été modifiées et quelle est l'évolution de ma définition de l'homme au cours de la vie?

22 mars, 26 avril, 24 mai 2017 / 13h30 à 15h30

Dîners mensuels (8 \$) et conférences gratuites

Repas offert en toute convivialité à chaque 3^e mercredi du mois. Arrivée des convives entre 11 h 30 et 12 h. Conférence suivant le dîner à 13 h.

Mercredi 15 mars 2017

Thème : **Explication du rôle de commissaire aux plaintes et de la procédure pour les plaintes dans le réseau de la santé**

Conférencière : Sylviane Dubé

Mercredi 19 avril 2017

Thème : **Présentation de l'organisme Phobie Zéro**

Conférencière : Marie-Andrée Laplante

Mercredi 17 mai 2017

Thème : **Spectacle musical pour la fête des mères et des pères**

Déjeuners-causeries (1 lundi/mois de 9 h 30 à 11 h 30)

24 avril 2017 : La résilience

29 mai 2017 : Adaptation ou oubli de soi?

26 juin 2017 : Portrait de famille

24 juillet 2017 : L'importance de l'humour en tant qu'aidant

28 août 2017 : Mes attentes en tant qu'aidant



Le saviez-vous?

Le Centre d'Action Bénévole de Sorel-Tracy (CAB) dessert notre municipalité pour le transport médical. La personne doit avoir un dossier au CAB et réserver 24 heures à l'avance son transport. Pour informations contactez le CAB au 450-743-4310.

Quoi de neuf chez vous?

Logement à LOUER

O.M.H. Saint-David
H.L.M.
Logement 3 ½

Pour personnes autonomes
de 50 ans et plus

Libre IMMÉDIATEMENT

Pour informations,
Alain Letendre : 450-789-2941



**AU CŒUR
DE VOTRE VIE**

Desjardins

Aux membres de la Caisse Desjardins des Chênes

Vous êtes, par la présente, convoqués à l'assemblée annuelle qui aura lieu :

Date et heure : Le mercredi 12 avril 2017, à 19 h

Endroit : Salle communautaire de Wickham
893, rue Moreau à Wickham

LORS DE L'ASSEMBLÉE :
- Près de 35 000 \$ en dons
seront remis à des organismes du milieu
- Tirage de 12 prix en argent
parmi les membres
de la Caisse présents
(2 x 250\$ et 10 x 100\$)

Desjardins
Caisse des Chênes

819 395-4228 1 877 865-4228 sans frais
Services AccèsD : 1 800 CAISSES (1 800 224-7737)

facebook

Service à la communauté

Yoga Saint-David

J'aimerais remercier mes élèves, grâce à leur participation à la levée de fonds pour le Service d'entraide de Saint-David, une somme de 190 \$ a été amassée. Merci beaucoup pour votre grande générosité.

La nouvelle session de 8 semaines de yoga débutera le 3 avril prochain, le mardi, à 18 h, yoga pour tous et, à 19 h 15, méditation. Pour de plus amples informations, veuillez téléphoner au 450-880-5225.

Le Hatha yoga, c'est avant tout prendre un temps pour se rencontrer intérieurement en respectant aussi vos limites physiques. Un moment pour évacuer votre stress et plusieurs bienfaits que vous apprendrez tout au long de mon enseignement.

Bienvenue à tous

Namasté
Diane Bourgeois

LAVAGE HAUTE PRESSION HUET inc.



CELL : 450-513-1599

COURRIEL : michaelhuet9@gmail.com

ESTIMATION GRATUITE

LAVAGE
AGRICOLE
VÉHICULE
RÉSIDENTIELLE
COMMERCIALE

Nous vous rappelons que cette chronique s'adresse à ceux et celles qui désirent faire connaître leurs services à la population de Saint-David. Encourager les commerces et services locaux s'avère un outil économique de survie et de développement important pour notre municipalité. Apportez vos textes au bureau de la municipalité; ils seront publiés selon l'espace disponible et l'ordre de réception.

LA gAZeTTe De SAInT-DAVID

Est un périodique trimestriel d'information municipale et communautaire publié par la Municipalité de Saint-David et distribué gratuitement dans tous les foyers et commerces.

Téléphone :450-789-2288

Télécopieur :450-789-3023

Conception graphique : Patrick Tessier

Tirage :390 copies

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec - Printemps 2017

Municipalité de Saint-David

16, rue Saint-Charles

Saint-David (Québec) J0G 1L0

Téléphone : 450-789-2288

ou 1-877-303-2288 (numéro sans frais pour les numéros débutant par 396)

Télécopieur : 450-789-3023

Courriel : stdavid@pierredesaurel.com

Site Web : www.stdavid.qc.ca

Heures d'ouverture : lundi au mercredi - 8 h 30 à 16 h 30
jeudi - 10 h à 18 h

Les membres du Conseil municipal

Maire : Michel Blanchard 450-789-2921
mblanchard@pierredesaurel.com

Conseillères et conseillers : Colette Lefebvre-Thibeault 450-789-2452
clthibeault@pierredesaurel.com

Gilles Hébert 450-789-2658
ghebert@pierredesaurel.com

Jean-Marc Beauchesne 450-789-5553
jmbeauchesne@pierredesaurel.com

Linda Cournoyer 450-789-9000
lcournoyer@pierredesaurel.com

Robert Emond, maire suppléant 450-789-3481
remond@pierredesaurel.com

Sylvain Thérout 450-789-5225
stheroux@pierredesaurel.com

Informations et numéros de téléphone

URGENCE : Police 9-1-1
Pompiers 9-1-1
Ambulance 9-1-1

CLSC Gaston-Bélanger
450-746-4545

Info-santé : 8-1-1
24 heures/24 et 7 jours/7

Transport adapté et collectif
SERVICE : 450-746-7827
No sans frais : 1-855-751-7827
MRC : 450-743-2703

Comptoir postal express
16, rue Saint-Charles
Téléphone : 450-789-2288

Lundi et mercredi : ..8 h 30
.....à 16 h 30
Jeudi :10 h à 18 h

Société protectrice des animaux de Drummond

Téléphone : 819-472-5700

Télécopieur : 819-472-1770

Sans frais : 1-855-472-5700

Courriel : info@spadrummond.com

Site web : www.spadrummond.com

Bibliothèque Laure-Desrosiers

11, rue de la Rivière-David

Téléphone : 450-789-2794

Mardi :14 h à 16 h

Mercredi et jeudi :19 h

.....à 20 h 30

Presbytère

Lionel Énard, prêtre

Téléphone : 450-789-2115

École Monseigneur-Brunault

Téléphone : 450-746-3514

Centre récréatif de Saint-David

25, rue Thérout

Téléphone: 450-789-2495

Les prochaines séances du conseil auront lieu à 20 h, au 16 rue Saint-Charles, aux dates suivantes :
3 avril, 1^{er} mai et 5 juin 2017

Dates des versements pour taxes municipales :

1^{er} versement : 30 mars 2017

2^e versement : 28 juin 2017

3^e versement : 26 septembre 2017

Le bureau de la municipalité sera fermé :

Lundi, 17 avril 2017 (Lundi de Pâques)

Lundi, 22 mai 2017 (Journée nationale des Patriotes)

Date de tombée pour la prochaine édition : 10 juin 2017

Interdiction de colportage

Le règlement numéro RM-220 concernant le colportage a été adopté pour assurer le bien être général et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la municipalité. En vertu de ce règlement, il est interdit de solliciter une personne à son domicile ou à sa place d'affaires afin de vendre une marchandise, d'offrir un service ou de solliciter un don sans avoir préalablement obtenu un permis. Les gens qui se présentent à votre domicile sans en avoir été requis doivent donc présenter un permis de colportage émis par la municipalité. Cette réglementation ne s'applique pas aux jeunes de la municipalité qui sollicitent pour une activité de financement et aux contribuables de la municipalité qui agissent pour le bénéfice d'un organisme reconnu. N'hésitez pas à refuser les services de compagnies si vous ne les avez pas demandés.

Réglementation concernant les chiens

Cette réglementation prévoit notamment que tout chien gardé à l'extérieur de l'unité d'occupation de son propriétaire ou ses dépendances doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif l'empêchant de sortir de ce terrain, qu'il est défendu de laisser en tout temps un chien errer dans une rue, une place publique ou sur une propriété privée autre que l'unité d'occupation du propriétaire de l'animal et que nul ne peut garder un chien vivant habituellement à l'intérieur des limites de la municipalité, à moins d'avoir obtenu au préalable une licence. Elle mentionne également que certaines races de chien sont prohibées sur le territoire de la municipalité. Pour toute question ou plainte relative à la réglementation concernant les chiens, vous êtes invités à communiquer avec la SPAD au 819-472-5700 ou au numéro sans frais 1-855-472-5700 ainsi que par courriel info@spadrummond.com.

PROGRAMME DE REVITALISATION

Ce programme s'applique à la partie village de la municipalité. Il vise la construction d'immeubles résidentiels sur des terrains vagues ainsi que les rénovations majeures des bâtiments résidentiels existants. L'aide financière prend la forme d'un crédit de taxes foncières pour une période de cinq ans. Pour informations : 450-789-2288.

échec au crime
ECHECAUCRIME.COM 1-800-711-1800

Signalez un crime de façon anonyme

Simple, rapide et 100% anonyme

AVIS : Pour faciliter la coordination et obtenir un ensemble cohérent, nous prenons la liberté d'apporter les corrections nécessaires aux articles qui nous sont remis. Nous ne sommes, en aucun cas, responsables de la teneur des articles, soit par leur propos, soit par leur contenu.